



## B RENSEIGNEMENTS POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE

NOMBRE DE COMMUNES OÙ LE DÉCLARANT DISPOSE DE LOCAUX OU TERRAINS AFFECTÉS À L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE		1		CHIFFRE D'AFFAIRES OU RECETTES		VENTES		5	
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS <b>1</b>		2		T.T.C. <b>2 3</b>		PRESTATIONS DE SERVICES		6	
DONT	APPRENTIS SOUS CONTRAT	3		ENTREPRISES SAISONNIÈRES <b>4</b>		SEMAINES		EXERCICE DE L'ACTIVITÉ DE DIFFUSEUR DE PRESSE, COCHER LA CASE (voir notice <b>12 16</b> )	8
	HANDICAPÉS PHYSIQUES	4		DURÉE D'EXPLOITATION		7			
NOMBRE DE VÉHICULES ROUTIERS RATTACHÉS À L'ÉTABLISSEMENT <b>13</b> ET NON COMPRIS LIGNE 3 CADRE F <b>16</b>								AU 31-12-07*	
CAMIONS D'UN PTAC OU TRACTEURS D'UN PTRÀ ÉGAL OU SUPÉRIEUR À 7,5 T ET INFÉRIEUR À 16 T								10	
CAMIONS D'UN PTAC OU TRACTEURS D'UN PTRÀ ≥ 16 T ET AUTOCARS DE 40 PLACES ASSISES OU PLUS NE RÉPONDANT PAS AUX NORMES EURO II ET SUPÉRIEURES								11	
CAMIONS D'UN PTAC OU TRACTEURS D'UN PTRÀ ≥ 16 T ET AUTOCARS DE 40 PLACES ASSISES OU PLUS RÉPONDANT AUX NORMES EURO II OU SUPÉRIEURES								12	

\* Ou au terme de la période de référence concernée

## C BIENS SITUÉS DANS LA COMMUNE PASSIBLES D'UNE TAXE FONCIÈRE **5 15**

ADRESSE DU BIEN						NATURE DU BIEN	SURFACE DU LOCAL en m <sup>2</sup>	OBSERVATIONS (propriétaire...)
Résidence		Bât	Esc.	Étg	N° du lot			
N° et rue (ou lieu-dit)								
Résidence		Bât	Esc.	Étg	N° du lot			
N° et rue (ou lieu-dit)								

PRÉCISEZ DANS LE CADRE « OBSERVATIONS » LES BIENS POUR LESQUELS VOUS DEMANDEZ À BÉNÉFICIER DU DÉGRÈVEMENT AU TITRE DES INVESTISSEMENTS NOUVEAUX ET LE TAUX DE VALEUR LOCATIVE À RETENIR POUR CHAQUE BIEN (100%, 66,67% OU 33,33%) **16**

## F VALEUR LOCATIVE DES VÉHICULES AFFECTÉS À UNE ACTIVITÉ AMBULANTE **6**

PRIX DE REVIENT DES VÉHICULES AFFECTÉS À L'ACTIVITÉ AMBULANTE	1		VALEUR LOCATIVE		2	
		ligne 1 ci-contre × 16 % ou prix de location annuel <b>7</b>				
Valeur locative sans aucun abattement incluse ligne 2 ci-dessus des véhicules pour lesquels vous demandez à bénéficier du dégrèvement au titre des investissements nouveaux * <b>16 17</b>			AU TAUX DE 100%	3a		
			AU TAUX DE 66,67%	3b		
			AU TAUX DE 33,33%	3c		

\* Les véhicules concernés sont ceux dont la charge utile est supérieure à deux tonnes.

## G AIDE À L'INVESTISSEMENT EN CORSE (art. 1466 C du CGI)

Valeur locative des éléments financés avec une aide publique pour plus de 75 % de leur montant, comprise au cadre F ligne 2, et ne provenant pas d'un établissement de l'entreprise situé en Corse.	1	
Valeur locative des éléments provenant d'un établissement de l'entreprise situé en Corse, comprise au cadre F ligne 2, et éventuellement financés avec une aide publique pour plus de 75 % de leur montant.	2	

## H RECETTES DES TITULAIRES DE BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX, DES AGENTS D'AFFAIRES OU INTERMÉDIAIRES DE COMMERCE, EMPLOYANT MOINS DE CINQ SALARIÉS ET NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **8**

DES SEULS ÉTABLISSEMENTS EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 2006 <b>9</b>	1	
D'UN ÉTABLISSEMENT ACQUIS OU CRÉÉ EN 2007	2	
DATE DE L'OPÉRATION, LE <b>A</b> / / SOIT POUR 12 MOIS (LIGNE 2 × 12) / <b>B</b> <b>10</b>	3	
TOTAL DES LIGNES 1 ET 3	4	

## I MAGASIN SITUÉ DANS UNE GRANDE SURFACE OU UN ENSEMBLE COMMERCIAL **11**

ADRESSE DU MAGASIN	0	
S'IL S'AGIT D'UNE EXTENSION DE MAGASIN AUTORISÉE À COMPTER DE 1991, INDIQUEZ LA SURFACE DE VENTE UTILISÉE	SURFACE AVANT EXTENSION en m <sup>2</sup>	1
	SURFACE APRÈS EXTENSION en m <sup>2</sup>	2